



## COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT BRETAGNE

- Parc d'Innovation de Mescoat - 29419 LANDERNEAU cedex  
Tél. 02 98 85 42 06 - Fax : 02 98 85 42 22
- 14, rue de la Troménie - BP 1427 - 29104 QUIMPER cedex  
Tél. 02 98 90 48 55 - Fax : 02 98 90 81 01
- 10 Ter, Boulevard Leclerc - 56100 LORIENT  
Tél. 02 97 21 67 64 - Fax : 02 97 21 17 32



## SPÉCIAL MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

### Vous devez déménager pour des raisons professionnelles ? Vous ne connaissez pas la région d'accueil ?

Cil Pass Mobilité® vous aide à trouver un logement en vous apportant une réponse globale et personnalisée.  
Dans le cadre du réseau EUROCIL, vous trouverez partout en France un service identique.

Pour toutes précisions contactez :

À Landerneau : Chantal LE BIHAN  
02 98 85 42 05  
c.lebihan@cil-bretagne.fr

À Quimper : Serge STRULLU  
02 98 90 81 04  
s.strullu@cil-bretagne.fr

À Lorient : Valérie CORLAY  
02 97 21 67 64  
v.corlay@cil-bretagne.fr

### Les autres aides proposées par le Cil Bretagne dans le cadre de la Mobilité

OBJET	MODALITÉS	PRÉCISIONS
<ul style="list-style-type: none"><li>● AIDER À LA MOBILITÉ</li></ul> en prenant en charge certaines dépenses de logement <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>● AIDES MOBILI-PASS®</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- pouvant atteindre 3 200 € avec l'accord écrit de l'employeur,</li><li>- débloqué sur <b>présentation de factures originales</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Demande à effectuer dans les 6 mois de l'embauche définitive ou du changement de lieu de travail</li><li>- <b>Distance</b> entre ancienne et nouvelle résidence <b>supérieure à 70 km</b></li><li>- Une aide maximum par période de 2 ans</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>● FINANCER LE DÉPÔT DE GARANTIE</li></ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"><p><b>GAGNEZ DU TEMPS</b> avec la saisie en ligne <a href="http://www.cil-bretagne.fr">www.cil-bretagne.fr</a></p></div>	<ul style="list-style-type: none"><li>● AVANCE LOCA-PASS®</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prêt remboursable mensuellement sans intérêt, après 3 mois de différé de paiement</li><li>- À rembourser par anticipation en cas de départ avant la date de la dernière échéance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elle couvre au maximum :<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 mois de loyer en principal pour le secteur privé</li><li>- 1 mois dans le secteur HLM ou dans les foyers</li></ul></li></ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"><p><b>1ère échéance :</b> <b>3 mois après</b> <b>l'entrée dans</b> <b>les lieux</b></p></div>
<ul style="list-style-type: none"><li>● GARANTIR LE PAIEMENT DU LOYER ET DES CHARGES</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● GARANTIE LOCA-PASS®</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- Caution solidaire d'une durée de 3 ans donnée au bailleur couvrant 18 mois de loyer et de charges locatives.</li></ul>	<p>Toute avance faite par le Cil Bretagne devra être remboursée par le locataire.</p>

<sup>(1)</sup> Les dépenses peuvent couvrir 6 mois de loyer et les charges locatives en cas de double charge de logement. Ainsi que certaines dépenses connexes au changement de logement tels les frais liés au remboursement de prêt immobilier, les frais d'agence, le coût du CIL PASS mobilité... hors frais de déménagement et d'ouverture de comptes.

- Ces aides Loca-Pass® sont cumulables et peuvent être de nouveau sollicitées lorsque les précédentes ont été remboursées.
- Seule l'aide Mobili-Pass® ne peut être sollicitée que tous les deux ans.

Consultez également le dos de cette page et notre fiche " Informations Pratiques".

# SPÉCIAL MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

OBJET	CONDITIONS DU PRÊT CIL BRETAGNE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>CONSTRUIRE</b></li> <li>● <b>ACHETER UN LOGEMENT NEUF</b> dans les 6 mois suivant votre mobilité professionnelle <sup>(1)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>PRÊT ACCESSION MOBILITÉ</b> <sup>(2)</sup></li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 10px 0;">avec ou sans prêt à taux zéro</div> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">+</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>PRÊT PASS TRAVAUX</b><sup>®</sup></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégralité des travaux de finition effectués <b>après remise des clefs</b> par une entreprise ou dans le cadre d'une adhésion aux Castors de l'Ouest : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enduits extérieurs, revêtements intérieurs dans la limite ci-contre</li> </ul> </li> </ul>	<p>8 000 € en zone 2 <sup>(4)</sup> 6 400 € en zone 3 <sup>(4)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec ou sans PTZ</li> <li>- Durée maximale : 12 ans</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">+</p> <p>8 000 € dans tous les cas ou 9 600 € si revenu imposable N-2 inférieur ou égal à 60 % des plafonds Prêt à Taux Zéro</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée modulable : 10 ans</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>ACHETER UN LOGEMENT ANCIEN</b> dans les 6 mois suivant votre mobilité professionnelle <sup>(1)</sup></li> <li>● <b>TRAVAUX DANS UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>PRÊT ACCESSION MOBILITÉ</b><sup>(2)</sup></li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 10px 0;">avec ou sans prêt à taux zéro</div> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>PRÊT PASS-TRAVAUX</b><sup>® (3)</sup></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégralité des travaux finançables effectués par une entreprise ou dans le cadre d'une adhésion aux Castors de l'Ouest dans la limite ci-contre.</li> </ul>	<p>8 000 € en zone 2 <sup>(4)</sup> 6 400 € en zone 3 <sup>(4)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec ou sans PTZ</li> <li>- Durée maximale : 12 ans</li> </ul> <p>8 000 € dans tous les cas ou 9 600 € si revenu imposable N-2 inférieur ou égal à 60 % des plafonds Prêt à Taux Zéro</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée modulable : 10 ans</li> </ul>

<sup>(1)</sup>Au-delà des 6 mois, augmentés de votre éventuelle période d'essai, vous vous retrouverez dans les conditions de la fiche "Accédants et propriétaires occupants".

<sup>(2)</sup> Si le conjoint peut réglementairement bénéficier d'un prêt 1 %, le Cil Bretagne demandera le partage.

<sup>(3)</sup> Voir liste des travaux finançables au dos de la fiche "le prêt Pass-Travaux<sup>®</sup> - Déblocage sur factures originales de moins de 3 mois.

<sup>(4)</sup> Voir les zones géographiques à la fiche "Informations Pratiques".

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>RELAIS</b> pour acheter ou construire une nouvelle résidence principale dans l'attente de la vente du logement précédent dont l'occupation est incompatible avec le nouveau lieu de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>PRÊT RELAIS TAUX 1%</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70 % de la valeur vénale du logement précédent dans la limite ci-contre : (demande à effectuer dans les 6 mois suivant votre mobilité professionnelle)</li> </ul>	<p>de 67 200 € à 105 600 € (nous consulter)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : 1 an renouvelable 1 fois</li> </ul>
---	---	--

## Un exemple d'efficacité

Vous êtes propriétaire à Nantes et muté à BREST.

Vous voulez y acheter une maison ancienne et faire exécuter des travaux de décoration.

Cil Bretagne vous propose :

- 1 subvention de 3 200 €
- 1 prêt relais jusqu'à 86 400 €
- 1 prêt accession de 8 000 €
- 1 prêt Pass-Travaux<sup>®</sup> de 9 600 € (ou de 8 000 € en fonction de vos revenus)